



Version 1 de octobre 2019.

« Ce qui fait autorité,
c'est le projet
partagé. »

Hannah Arendt

En 2019, le
questionnaire Concerto
a permis à chacun de
s'exprimer en donnant
son point de vue
sur de nombreuses
thématiques.

Ces thématiques que
vous avez retenues
sont abordées chaque
premier mercredi
du mois, en accord
avec l' élu en charge
de la démocratie
participative.

LE CONSEIL DE CITOYENS, UN ÉLÉMENT PIVOT DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

- Le Conseil de citoyens est ouvert à tous les habitants de la commune.
- La démocratie participative est une forme de partage et d'exercice du pouvoir par la participation des citoyens à la prise de décision politique. Elle se construit autour du Maire, de son équipe et plus largement de l'ensemble du Conseil municipal, légitimés politiquement par l'élection en décembre 2018 et disposant du pouvoir de décision.
- La charte de la démocratie participative doit servir de référence pour permettre à toutes celles et ceux qui le souhaitent de devenir acteur de leur ville, une ville où il fait bon vivre.
- Le Conseil de citoyens vise à favoriser le débat démocratique et l'expression d'avis sur des projets ou des décisions publiques concernant Oberhausbergen.
- Le Conseil de citoyens a vocation à structurer la participation des habitants, des forces vives économiques et sociales, des élus et des techniciens à la vie locale. Il constitue un moment d'expression autour de thématiques s'appuyant sur des volontaires souhaitant s'engager dans un dialogue de proximité.

RÔLE ET CHAMP D'INTERVENTION DU CONSEIL DE CITOYENS À OBERHAUSBERGEN

- Le Conseil de citoyens est une instance de débat et d'expression de l'expertise d'usage des habitants.
 - il émet des avis sur des projets proposés par le Maire et son Conseil Municipal;
 - il est lui-même force de proposition.
- Il s'agit de projets impactant la vie de la commune (aménagements, équipements, amélioration de la qualité de vie et de l'environnement) qui présentent un caractère d'intérêt général.

CONSTITUTION, FONCTIONNEMENT ET COORDINATION DU CONSEIL DE CITOYENS

- Une réunion des habitants de la commune, organisée à l'initiative de Madame le Maire, permettra d'identifier les volontaires souhaitant s'engager dans des missions de délégués.
- Des réunions de travail seront organisées le premier mercredi de chaque mois autour des thématiques retenues par le Conseil de citoyens.
- Madame le Maire pourra assister au Conseil de citoyens ou désignera un élu pour y participer. Suivant l'ordre du jour, cet élu pourra être accompagné de personnes compétentes élues ou techniciens.

- Lors de chaque rencontre citoyenne une invitation sera envoyée à Madame le Maire ainsi qu'à l'ensemble du Conseil de citoyens et à l'agent communal référent. Les comptes rendus seront rédigés par un membre du Conseil de citoyens.
- Le site internet de la commune ainsi que le journal communal, pourra accueillir des informations concernant l'activité du Conseil de citoyens.
- Dans le respect des principes énoncés par la charte, l'animation du Conseil de citoyens peut différer d'une réunion à l'autre.

OBJECTIFS DU CONSEIL DE CITOYENS

- La municipalité s'est engagée à agir dans la concertation, en créant le Conseil de citoyens, moments d'échanges d'informations et de partage de points de vue entre élus et habitants, associations et acteurs socioprofessionnels.
- Le Conseil de citoyens vise à échanger des informations et enrichir les débats au sujet de problématiques d'intérêt général, garantir l'expression de la diversité des points de vue et partager les expériences d'usages dans le respect mutuel de chacun.
- La mise en place du Conseil de citoyens pourra être enrichie d'autres dispositifs nécessaires durant le mandat.